



DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE  
Centre de Lutte Anti Tuberculeuse 65  
Tél : 05 62 56 74 95

## QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES SUR LA TUBERCULOSE

### 1. Qu'est-ce que la tuberculose ?

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par les bacilles ou bactéries de la tuberculose (appelés *Mycobacterium tuberculosis*). La forme de tuberculose la plus répandue est la tuberculose pulmonaire (env. 70% des cas). D'autres formes de tuberculose, telle que la tuberculose lymphatique ou la tuberculose osseuse ne sont pas contagieuses.

### 2. Qu'est-ce qu'une infection tuberculeuse latente ?

Une infection tuberculeuse latente signifie qu'une personne a été, une fois ou l'autre dans sa vie, en contact avec des bacilles de la tuberculose et a dès lors été contaminée (infectée). A ce stade-là, la personne n'est **ni malade ni contagieuse**. Chez la plupart des personnes infectées (env. 90%), la tuberculose ne se développe **jamais**.

### 3. Comment la tuberculose se transmet-elle ?

Les bacilles de la tuberculose se transmettent d'une personne à l'autre par l'air. Lorsqu'elle tousse, la personne tuberculeuse projette dans l'air ambiant de microscopiques gouttelettes qui contiennent des bacilles de la tuberculose. Ces gouttelettes restent un certain temps dans l'air et peuvent donc être inspirées par d'autres personnes. Mais le risque de contamination n'existe qu'en cas de contact avec une personne souffrant d'une **tuberculose pulmonaire contagieuse** (question 6).

### 4. Quand parle-t-on d'une maladie tuberculeuse (la tuberculose) ?

On parle d'une tuberculose lorsque les bacilles de la tuberculose prolifèrent dans les poumons, ce qui peut se produire des mois, voire des années après la contamination. Les bactéries de la tuberculose peuvent aussi toucher d'autres parties du corps par voie sanguine (par exemple les ganglions, le système nerveux central, les os). Ces formes de tuberculose ne sont toutefois pas contagieuses. La tuberculose est surtout dangereuse pour les enfants en bas âge et les personnes dont le système immunitaire est affaibli. Aujourd'hui, la tuberculose a de bonnes chances d'être guérie si elle est traitée correctement.

### 5. Quels sont les symptômes typiques d'une atteinte par la tuberculose ?

Au début, la maladie provoque peu de symptômes : toux (parfois avec du sang), fatigue, légère fièvre et sudation nocturne. A un stade avancé d'autres symptômes peuvent apparaître tels que : perte de poids, perte d'appétit, douleurs dans la poitrine.

### 6. Quand parle-t-on de tuberculose pulmonaire contagieuse ?

On parle de tuberculose pulmonaire contagieuse lorsque la maladie a progressé au point que la personne atteinte rejette des bacilles tuberculeux lorsqu'elle tousse. (question 3)

### 7. Combien de temps une personne souffrant d'une tuberculose contagieuse peut-elle contaminer d'autres personnes ?

Une personne souffrant d'une tuberculose contagieuse est placée en isolement à l'hôpital, ce qui signifie qu'elle est écartée de son entourage. Elle reste en isolement jusqu'à ce qu'elle ne soit **plus contagieuse**, à savoir en règle générale deux à trois semaines. Passé ce délai, elle n'est **plus contagieuse**. Mais elle doit poursuivre son traitement, sous contrôle médical, pendant environ six mois ou davantage jusqu'à ce qu'elle soit totalement guérie.

### 8. Qui risque d'être contaminé ?

Seules les personnes qui ont un contact étroit de plusieurs heures (ou contact bref mais répété) avec une personne tuberculeuse et contagieuse courent un risque de contamination (question 6).

### 9. J'ai été vacciné contre la tuberculose. Puis-je tout de même être contaminé ?

Oui, car la vaccination contre la tuberculose (BCG) n'offre qu'une protection limitée.

#### 10. J'ai eu un contact avec une personne souffrant d'une tuberculose pulmonaire.

##### Que dois-je faire maintenant ?

Si vous avez été en contact étroit avec une personne souffrant d'une tuberculose pulmonaire contagieuse (question 6), le CLAT peut vous contacter. Vous pouvez prendre vous-même rendez-vous avec le service (adresses en annexe) pour vous informer et effectuer un suivi qui montrera si vous avez été contaminé (question 12). Le CLAT, Centre de Lutte contre la Tuberculose, peut vous donner des informations concernant tous les aspects de la tuberculose.

#### 11. J'ai eu un contact avec une personne tuberculeuse autre que pulmonaire. Que dois-je faire maintenant ?

Rien ! Vous ne courez aucun danger. De telles formes de tuberculose ne sont pas contagieuses, car la personne atteinte de tuberculose n'envoie pas de bacilles tuberculeux en projection dans l'air si elle tousse.

#### 12. Comment une contagion peut-elle être mise en évidence ?

Une contagion peut être mise en évidence au moyen d'une radio pulmonaire et d'un test cutané à la tuberculine ou d'un test sanguin (appelé aussi test interféron gamma). Le service spécialisé pour la tuberculose vous fournira volontiers des informations sur ces tests et sur l'interprétation de leurs résultats.

#### 13. Pourquoi, chez les personnes âgées de plus de 5 ans, le test cutané à la tuberculine et/ou le test sanguin ne sont-ils effectués que huit à douze semaines environ après le dernier contact avec une personne atteinte de tuberculose pulmonaire contagieuse ?

Les bacilles de la tuberculose ne se propagent que très lentement et une réaction immunologique n'apparaît qu'après plusieurs semaines. C'est pourquoi ce n'est qu'après huit semaines que l'on peut confirmer une contamination. Chez les jeunes enfants, il existe un risque plus élevé qu'ils développent des formes dangereuses de tuberculose. Par ailleurs, à cet âge, la maladie peut progresser plus rapidement. C'est pourquoi, par simple mesure de sécurité, on procède chez eux à un test **immédiatement** après le dernier contact ; selon le résultat du test, on le répète après huit autres semaines.

#### 14. Le résultat du test sanguin est positif. Qu'est-ce que cela signifie et que va-t-il se passer maintenant ?

Un résultat de test positif signifie qu'un contact avec des bacilles tuberculeux a eu lieu (question 2). Le CLAT ou le médecin prescripteur vous en informera en vous demandant de convenir d'une date pour effectuer d'autres examens (radiographie, etc.) pour pouvoir confirmer ou exclure une tuberculose.

#### 15. J'ai été contaminé(e), puis-je mettre d'autres personnes en danger ?

Non ! Une contamination ne signifie ni qu'on souffre de tuberculose, ni qu'on est contagieux (questions 2,4 et 6). Ainsi, même si votre test sanguin est positif, vos proches ne sont pas en danger.

#### 16. J'ai été contaminé(e). Quel est donc le risque que je souffre plus tard d'une tuberculose ?

Le bacille tuberculeux est sous contrôle grâce à votre système immunitaire. Il est donc « en sommeil ». 90% de toutes les personnes contaminées ne développent pas de tuberculose. Seules quelques personnes contaminées développent la maladie. La moitié d'entre elles développe une tuberculose dans les deux ans et l'autre moitié plus tard dans leur vie (question 4). Le risque augmente lorsqu'une personne a un système immunitaire affaibli (**en cas d'infection HIV, d'une greffe d'organe avec traitement immunosuppresseur, d'un traitement par anti-TNF-alpha, d'un traitement au long cours à la cortisone, d'une chimiothérapie immunosuppressive, d'une hémopathie maligne, d'un cancer de la tête du cou ou des poumons, d'une silicose, d'une insuffisance rénale, d'une gastrectomie, d'une anastomose jéjuno-iléale, d'un déficit pondéral, d'un diabète, d'une consommation excessive d'alcool ou de tabac...**).

#### 17. Puis-je être traité(e) lorsque j'ai été contaminé(e) ?

Une contamination (question 2) peut être traitée par un antibiotique. Selon l'antibiotique utilisé, le traitement s'effectue sur une durée de trois à neuf mois. Le traitement est recommandé, parce qu'il réduit de manière significative le risque de développer ultérieurement une tuberculose. La personne contaminée décide avec le pneumologue ou son médecin traitant si un tel traitement doit être effectué.

#### 18. Qui paie quoi ?

Les tests de dépistage fait par le CLAT sont financés par le CLAT.

**CENTRE DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE**

**Place Ferré**

**65000 TARBES**

**Tél ; 05 62 56 74 95 ou 05 62 56 74 83**